



Déclaration préalable CTM de revoyure du 16 février 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs, camarades,

Tout d'abord l'UNSA souhaite la bienvenue à notre nouvelle ministre du Logement et de l'Habitat Durable : Emmanuelle COSSE, et à la nouvelle Secrétaire d'Etat : Barbara POMPILI chargée de la biodiversité.

Le CTM qui nous réunit aujourd'hui est consacré, suite à un vote unanimement défavorable, à la revoyure du point n°1 du CTM du 21 janvier dernier, à savoir, le projet d'arrêté fixant la liste des opérations ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et d'aide à la mobilité du conjoint pour la DREAL PACA et le plan de relance autoroutier.

Ce vote unanime contre doit vous interpellier car c'est la première fois qu'il intervient sur un tel sujet.

L'UNSA, par principe, s'abstient sur de tels projets afin de ne pas pénaliser les agents qui pourraient en bénéficier.

Mais, le 21 janvier dernier, l'UNSA a dû se résoudre à voter contre le texte présenté, compte tenu de la médiocrité du dialogue social local et de l'indigence des démarches. En particulier, nous dénonçons les pseudos garanties de rémunération pour les agents des DIR concernés par le plan de relance autoroutier.

L'organisation de cette seconde réunion, selon les textes, doit permettre d'initier un nouveau temps de dialogue avec les représentants des personnels sur les projets contestés. Cependant, force est de constater qu'aucune modification du projet initial ne nous est parvenue entre les deux réunions.

Le dialogue social dans nos ministères, sauf exception, continue à se détériorer lentement mais sûrement.

Monsieur le président à quand l'inversion de cette courbe ? L'UNSA attend de vous depuis le début de cette mandature la reprise du dialogue social, 18 mois c'est long !